

Avocat et Directeur de greffe, des métiers emblématiques.

En ce Mercredi 18 Janvier 2023, nous avons pu faire la rencontre d'un directeur de greffe ainsi qu'une avocate du tribunal de Guéret, qui nous ont communiqués des informations au sujet de leurs métiers.

Monsieur SOULIER (directeur de greffe) a tout d'abord prit ses nouvelles fonctions le 3 Décembre 2018 à la Cour de Guéret, avant cela il avait déjà prêté serrement le 2 Décembre 1978. Toutes ses années d'expériences lui aura permis de s'exprimer au nom des greffiers puisqu'il s'agit d'un métier sous-estimé, qui consiste à retranscrire officiellement les débats lors d'un procès, de plus il peut accorder la Nationalité française, il assiste le magistrat mais sont aussi sous l'autorité du président du Tribunal.

Durant cette intervention Monsieur SOULIER Claude nous a plus précisément expliqué comment arriver au statut de greffier, il faut donc passer un concours externe organisé par le Ministre de la Justice accessible à partir d'un BAC+3, mais il existe aussi un concours interne accessible aux fonctionnaires ou agents publics ayant 4ans d'ancienneté dans le service public. (Concours à Dijon uniquement). 18Mois après l'immersion ils font un stage pratique, lors de leurs école d'implication. Suite à ça il nous évoque un rang de classement s'agissant de favoriser le premier du concours afin qu'il puisse faire le choix d'affectation dans le métier de greffier.

Grâce à son intervention, nous avons pu approfondir notre connaissance dans ce métier, que nous négligions. Cette intervention a donc été bénéfique pour nous et notre culture générale.

Lors de cette rencontre nous avons assisté à l'intervention de Madame MAZURE qui elle est avocate à la Cour de Guéret ou s'y trouve seulement 18avocats (l'un des plus petits tribunaux). Quant à elle, son métier consiste à défendre les personnes engagées dans un procès, elle joue également un rôle de conseillère pour régler les conflits avant qu'ils ne soient portés sur la scène judiciaire, et également être un auxiliaire de justice, ils ne possèdent pas de pouvoir mais plutôt des «missions».

Pour les études cette fois-ci il ne s'agit pas d'un concours mais d'un examen d'entrée en école d'avocat, la formation dure 18mois à l'issue desquelles il faut passer un second examen d'aptitude afin d'obtenir un certificat à cette profession (CAPA) suite à l'obtention de ce diplôme elle devra prêter serrement et donc prononcer ces mots : Conscience, Probité, Dignité, Humanité tout en levant la main droite. Elle y ajoute le passage par une fac de Droit suivit d'un Master qui aboutira à cet examen en IEJ (période durant laquelle ils feront 6mois de stages, 6mois de cours et 6mois pédagogiques.), études après lesquelles ils devront rédiger un mémoire.

Ce métier est en effet très complexe car la première difficulté s'agit de l'obtention du diplôme mais aussi l'acceptation à être contredis lors d'un jugement par exemple.

Madame MAZURE ajoute à cela des principes primordiaux à avoir en temps qu'avocat tel que la discrétion, la capacité d'écoute qu'il faudra interprété en langage juridique lors du procès, etc..

pour ce qui est de notre point de vue l'intervention de Mr SOULIER a été forte intéressante et constructive quant a celle de Mme MAZURE elle fut toute autant inintéressante de part ses anecdotes

Lora, Rémi et marie-Lou
le 23/01/2023